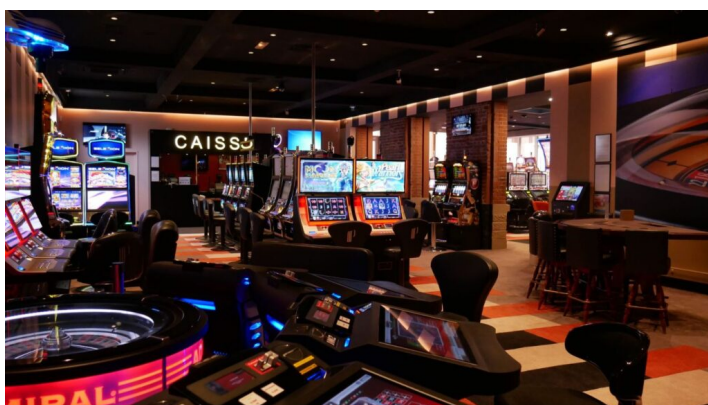


Berck-sur-Mer confie sa DSP à Infiniti Casino et tourne la page Partouche



Vincent Reynaert

Publié le 26 novembre 2025 . Lecture estimée : 3 min



La ville de Berck-sur-Mer a fait son choix : la nouvelle DSP du casino sera opérée par le Groupe Infiniti, déjà implanté en Belgique et récemment arrivé en France avec le Casino de Grasse. Cette décision met fin à près de trente ans de présence Partouche et clôt une séquence juridique devenue emblématique dans le secteur.

Fin 2024, la commune relance la procédure pour attribuer la DSP du casino installé dans l'ancienne gare de Berck-Plage. Depuis 1997, Partouche exploite le site et en détient aussi les murs via la société Jean Metz. Dans ce type de DSP, la maîtrise du foncier crée toujours un avantage pour le sortant, ce que rappelle très vite la rivalité entre Partouche et Infiniti.

La première décision municipale retient l'offre Partouche, mais Infiniti, qui opère les casinos de Dinant et Ostende et qui a fait son entrée en France le 19 février 2025 avec le [Casino de Grasse](#) dans les Alpes-Maritimes, saisit le tribunal administratif. L'argument est simple : exiger la propriété ou un bail du bâtiment dès la remise des offres revient à fermer la porte à tout nouvel entrant. Le tribunal de Lille suit cette analyse en mars 2025 et annule la procédure.

Le Conseil d'État rebat les cartes : le bâtiment devient un bien de retour

En juillet 2025, [le Conseil d'État confirme l'annulation mais ajoute un élément décisif](#). Même si la société Jean Metz est une entité juridique distincte, elle est entièrement contrôlée par Partouche et le bâtiment de l'ancienne gare est exclusivement affecté au service public du casino.

Le Conseil d'État en tire une conclusion lourde de conséquences : le bâtiment relève des biens de retour et doit revenir à la commune à la fin de la DSP. Pour Berck-sur-Mer, c'est un changement de rapport de force. Pour les élus d'autres communes, c'est une jurisprudence à retenir : les montages immobiliers destinés à sécuriser un casino peuvent être requalifiés au nom de l'intérêt général.

Infiniti s'impose : un nouvel acteur s'ancre dans le paysage français

Après une nouvelle procédure, retravaillée et sécurisée, le conseil municipal attribue finalement la DSP au Groupe Infiniti. L'opérateur belge, désormais présent aussi en France grâce au Casino de Grasse, confirme qu'il ne vient pas en simple challenger. À Berck-sur-Mer, sa mission sera claire : assurer la continuité d'exploitation, investir, moderniser et relancer une locomotive touristique locale.

Pour Partouche, la perte est symbolique et stratégique : fin d'une DSP historique, reprise du bâtiment par la commune et incertitudes sur la suite. De nouvelles actions contentieuses restent possibles. Sur le terrain, chacun s'accorde à dire que l'affaire de Berck pourrait devenir une référence dans les prochaines DSP casinos.